

## DELIBERATION 2016-32

LE 21 AVRIL DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE AVRIL DEUX MILLE SEIZE.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - M. A. CLAMOUSE - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L. - M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. PAINTRAND J.F. procuration à Mme VESSIOT - M. TRINDADE J. procuration à M. MERLIN D. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. - M. NENCIONI S. procuration à M. CLAMOUSE A. - Mme AURIAC A. procuration à M. FONTVIEILLE H. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

**ABSENT :** M. ATLAN J.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme FABRY V. - M. CARABASSE P.

Madame FASSIO Isabelle a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET :** VENTE PAR LA COMMUNE D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTREES AS 32, 30, 29, et 99 DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA NOUVELLE VOIE ET DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES JASSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite vendre à Montpellier Méditerranée Métropole une partie des parcelles AS 32p (environ 208 m<sup>2</sup>), 30p (environ 620 m<sup>2</sup>), 29p (environ 80 m<sup>2</sup>) et 99 (environ 187 m<sup>2</sup>) afin de permettre le dévoiement de la rue des Jasses et sa requalification dans le cadre du réaménagement de l'ensemble du secteur pour permettre l'installation du Pôle Médical.

Le dévoiement d'une partie de la rue des Jasses permettra d'adoucir le virage actuel et de faciliter l'accès au futur service des Urgences de la Clinique Saint Jean.

Les parcelles AS 32p (environ 208 m<sup>2</sup>), 30p (environ 620 m<sup>2</sup>), 29p (environ 80 m<sup>2</sup>) sont des terrains en nature de friche.

La parcelle AS 99 (environ 187m<sup>2</sup>) est en nature de voie.

Ces parcelles sont en zone Ap.

Madame le Maire indique qu'elle a fait procéder à l'évaluation de ces parcelles par le Service des Domaines qui a estimé sa valeur vénale à 9 080 € pour les parcelles AS 32, 30 et 29 ; et à 1€ pour la parcelle AS 99. Il est laissé une marge d'appréciation de 15%.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la demande de Montpellier Méditerranée Métropole ;

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 5 avril 2016 ;

Considérant que le Service des Domaines a estimé la valeur des parcelles à 9 081 €.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Envoyé en préfecture le 27/04/2016

Reçu en préfecture le 27/04/2016

Affiché le

**SLO**

ID : 034-213402704-20160427-2016\_32-DE

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** la cession d'une partie des parcelles communales AS 32, 30, 29 et 99 à Montpellier Méditerranée Métropole au prix de 9 081 € ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes utiles relatifs à ce dossier.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**  
**Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole**

